n'a pas attaqué l'armée. (Vifs protestations à droite et au centre ; bruit.)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — C'est conformément à la loi que le gouvernement n'a pas autorisé la comparution de MM. de Freycinet et Lockroy en cour d'assises, mais la Cour aura toujours le droit de l'ordonner si elle le juge à propos.

Quant à M. Jaurès, c'est le président des assises dans la plénitude de ses pouvoirs qui lui a refusé l'autorisation de défendre M. Gohier. (Exclamations violentes à *l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Sembat une demande d'interpellation sur la façon dont le gouvernement entend défendre la République contre les menées césariennes. (Exclamations diverses, applaudissements à l'extrême gauche.)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je demande le renvoi après le budget.

M. SEMBAT. — On ne peut à force de perquisitions, de bruit et de tapage faire perdre au pays la véritable piste. Le gouvernement doit des explications sans retard. La Chambre ne voudra pas oublier son mandat en lui donnant carte blanche. (Applaudissements à l'extrême gauche; rumeurs au centre). Je demande la fixation à demain.

Par 284 voix contre 219, la Chambre renvoie l'interpellation après le budget.

M. SEMBAT. — Dans ces conditions, je la retire. (Bruit.)

La Chambre ajourne également après le budget une interpellation de M. Gauthier de Clagny.

Demain séance à 2 heures.

La séance est levée à 6 heures 50.

Chronique Locale

ROUBAIX

Installation de deux lignes téléphoniques. — *Par arrêtés préfectoraux, en date du 27 février 1899,* M. le préfet du Nord a autorisé la pose d'une ligne téléphonique de Roubaix à Hem (hameau de la Tubonnerie), et l'autre de Roubaix à Grimonpont.

Le classement du boulevard de Fourmies. — Par arrêté préfectoral en date du 18 février le boulevard de Fourmies, section comprise entre la place de l'Avenir et l'avenue des Villas, est classé dans le réseau des voies publiques de la ville de Roubaix. *Le plan des alignements* de cette section sera déposé pendant un mois au Secrétariat de la Mairie.

A « La Paix ». — Les scellés qui avaient été apposés, samedi, sur le coffre-fort et les meubles de la société coopérative *La Paix* ont été levés, jeudi matin, à dix heures, en présence de M. Squivée, commissaire de police du troisième arrondissement, et des huissiers des deux parties.

— Le nouveau conseil d'administration a fait distribuer, jeudi, la circulaire suivante aux coopérateurs :

« Le conseil d'administration réinstallé dans ses fonctions depuis le samedi 25 février, a l'honneur de mettre ses membres en garde contre les manœuvres de certains individus qui prétendent que notre belle et grande coopérative est en péril: qu'on distribue des dividendes pour vendre la coopérative.

» Voici la vérité : vous savez que chaque année, les premiers dimanches de mars, juin et septembre, il est d'usage de donner un acompte de dix centimes par pain. Or, comme les intrus qui ont été expulsés par voie d'huissier avaient refusé de rendre les clefs ouvrant les meubles de la société, le Conseil d'Administration s'est vu dans la nécessité absolue d'avancer le payement des acomptes de quelques jours pour se procurer les jetons indispensables à la vente du pain.

» Les assertions intéressées des quelques turbulents dont nous parlons, qui prétendent avoir été nommés aux fonctions d'administrateurs par la majorité des coopérateurs, dans l'assemblée générale du 4 septembre 1898, où 90 personnes étaient présentes ne tromperont personne. *Les coopérateurs en général* — et ils sont au nombre de 5,000 — verront par les chiffres dans quelles proportions ces administrateurs de circonstance ont nui à *la bonne marche de la société.* Ils sauront jusqu'à quel point ils ont eu l'audace de faire des dépenses inutiles occasionnées par l'impression de nouveaux *statuts, etc.*, etc.

» Il était grand temps que les tribunaux viennent mettre bon ordre à cette situation anormale. Nous avions réussi à *force de bonne* gérance et d'économie bien comprise à réaliser 120,000 francs *en huit années* pour solder les frais de notre superbe bâtiment. Et vous avez été témoin que malgré *cela l'importance des bénéfices nous permettait de tenir* le premier rang. Nous avons distribué comme dividende en 1896: 28 0|0 ; en 1897, 26 0|0, tandis qu'eux n'ont distribué en 1898 que 20 0|0, alors que nous espérons distribuer pour la fin de l'année, au moins 26 0|0.

» C'est cette prospérité dont nous voulons assurer la progression qui parle éloquemment en faveur de votre Conseil d'administration. De plus en plus en écartant les objets étrangers à la coopération, nous nous appliquerons à mettre cette idée en pratique : fournir du pain et du charbon de meilleure qualité en donnant le plus gros chiffre possible de bénéfices.

» *Le Conseil d'administration.*

» NOTA. — Les paiements des acomptes continueront à partir du mardi 7 jusqu'au vendredi 10 mars. »

Une fête de bienfaisance. — Nous donnons d'autre part le programme de la fête qui sera donnée, samedi, à l'Hippodrome, au profit des pauvres, par notre société de gymnastique la *Roubaisienne*. Nos lecteurs constateront que rien n'a été négligé par les dévoués organisateurs pour faire de cette fête une fête de gala et pour contenter les dilettanti les plus difficiles. Nous sommes certains que l'attrait d'un programme si bien composé, comme aussi le désir de participer à une œuvre de bienfaisance attireront à l'Hippodrome une foule nombreuse et que la soirée de samedi sera bénie des pauvres.

Une conférence sur Fashoda. — Ce soir, vendredi 3 mars, à 8 heures précises, M. Lefebvre, professeur à l'Institut Turgot et chargé du cours de géographie commerciale, fera dans une des salles de l'Ecole de la rue du Bois, une très intéressante conférence sur Fashoda et les évènements qui s'y produisirent.

Nul doute que cette causerie sur un sujet d'un intérêt encore si palpitant, n'attire de nombreux auditeurs. Les parents des élèves et les anciens élèves sont particulièrement invités à y assister.

Le vol de tissus de l'établissement de M. Delbar. — Il y a un peu plus de deux mois qu'un vol de 8.000 francs de tissus a été commis chez M. Edouard Delbar, fabricant, rue Chapelle-Carrette. L'un des individus arrêtés à cette occasion, Amand Donnez, demeurant rue Perrot, vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu. Il a été mis en liberté, mercredi.

Rhumatisants et Goutteux, calmez vos douleurs par une seule friction avec le *Liniment Blass*. Le flacon 2 fr. 50. Dépôt: Pharmacie Boyaval, 108, rue de Lannoy.

Le 9 mars prochain, ouverture de la **Nouvelle Maison**, 20, rue Nain, Roubaix. (Voir aux annonces).
46358—4664

TOURCOING

Quatrième tirage de l'emprunt de 903,000 francs. — Le 5 mars tombant cette année un dimanche, le quatrième tirage d'obligations de l'emprunt de 903,000 francs aura lieu le lendemain 6 mars, à dix heures du matin, en la petite salle des mariages, Hôtel de Ville de Tourcoing.

Construction d'une école primaire de garçons rue des Champs. — Résultat d'adjudication des travaux. — Jeudi après midi, à trois heures, a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication en trois lots des travaux de construction d'une école primaire de garçons, rue des Champs.

Le montant du devis, y compris les imprévus, atteint la somme de 120,727 fr. 27. Soit pour le premier lot, terrassement, maçonnerie, etc., 72,518 fr. 40 ; deuxième lot, charpente, menuiserie, 37,260 fr. 20 ; troisième lot, couverture, ardoise, zinc, 10,948 fr. 59.

Ont soumissionné : pour le premier lot : MM. Ed. Derville 4,75 0|0 de rabais ; Henri Catteau 7.25 0|0; Desodt-Her 3.25 0|0 et Masquelier et fils 1 0|0. M. Catteau a été déclaré adjudicataire.

Pour le deuxième lot : MM. Louis Béghin 11.50 0|0 de rabais ; Arthur Quatanneus 10.00 0|0 ; Morel-Delplanque 7.75 0|0 et Jules Lecapitaine 9.75 0|0. M. Béghin a été déclaré adjudicataire.

Pour le troisième lot : MM. Hercelle-Leruste 1.00 0|0 de rabais et Charles Parent 1.25. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Le crime de la rue de la Malcense. — M. Prudhomme s'occupera sans doute samedi prochain de Beuque, cet individu qui a assassiné sa femme la semaine dernière. Il entendra à cette date plusieurs témoins et les confrontera avec l'inculpé.

Fin de la grève du peignage de Mme veuve Fouan-Leman. — La grève du peignage de Mme veuve Fouan-Leman, rue de Bailly, est terminée. Jeudi matin seize grévistes sur trente ont repris le travail ayant obtenu satisfaction.

Dans l'après-midi sept autres sont rentrés à l'atelier. Il en manque sept qui sans doute auront été embauchés autre part.

LE DRAME DE TOURCOING

L'enquête à Dunkerque

Nous avons dit hier que Henri Dubois avait déclaré qu'il était âgé de vingt-huit ans et qu'il était né à Malo-les-Bains. De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, il résulte que Dubois n'a pas pu naître à Malo-les-Bains pour l'excellente raison que cette commune n'existait pas il y a vingt-huit ans.

En effet, la section des Bains qui dépendait de Rosendaël, n'a été érigée en commune que le 22 juillet 1891.

De plus, nous savons que le Parquet de Lille a envoyé à Dunkerque une demande de renseignements sur le passé de l'individu.

Dubois aurait donné comme suit son identité : Henri Dubois, fils de Louis Dubois et de Rosalie Delcroix, né à Malo-les-Bains le 12 octobre 1876. L'assassin aurait donc 23 ans environ.

Encore une fois, il n'a pu naître à Malo-les-Bains à cette époque.

Nous avons visité les registres de l'état-civil de Rosendaël, d'où la section des Bains dépend et nous n'avons rien trouvé.

Les registres de l'état-civil de Dunkerque sont également négatifs. Henri Dubois a donc donné une fausse identité.

LE CRIME DE LILLE

L'incident Chesnelong-Delalé

Toute la presse s'est emparée de l'incident soulevé mercredi après-midi par Me Chesnelong devant M. Delalé, au début de l'interrogatoire du Frère Flamidien.

Les journaux du parti adverse ont voulu en tirer argument contre l'inculpé : « Comment se fait-il, écrit le *Progrès du Nord*, qu'il y a quelques jours, la date de l'interrogatoire étant fixée, on ait soulevé une première difficulté, en réclamant que l'on fit rentrer au dossier les pièces que l'on savait pour longtemps entre les mains des experts ? *Comment se fait-il* que, maintenant, quand ces pièces ont réintégré rapidement leur dossier, on soulève une nouvelle difficulté, dont on n'aperçoit pas bien l'intérêt, et dont le plus clair résultat est de retarder une fois de plus la date de l'interrogatoire. Quand on est innocent, on a hâte de crier et de prouver son innocence. Si vous êtes innocent, pourquoi recourez-vous à ces moyens dilatoires ? »

Cette argumentation ne prouve rien : il est du droit et même du devoir de tout défenseur d'exiger l'observation pleine et entière de la loi, faite dans l'intérêt de la défense.

Me Chesnelong n'accomplissait donc que son rôle strict d'avocat en exigeant d'abord l'accomplissement des formalités légales : à cela, on ne peut rien dire, ni surtout rien en tirer contre le Frère Flamidien qui n'a fait, en somme, autre chose que de suivre docilement les instructions de son avocat.

Me Chesnelong a-t-il bien fait de protester contre les *illégalités de l'instruction* ? C'est là *une question* d'opportunité, que chacun peut apprécier à sa manière : peut-être trouvera-t-on que les expressions du défenseur ont été par trop heurtantes et qu'elles auraient gagné à être un peu plus modérées, ce qui ne leur aurait rien fait perdre de leur valeur.

En tout cas, il importait de protester contre la façon dont le Parquet a entendu la loi sur l'instruction criminelle. *Le Progrès* et le *Réveil produisent* en faveur de l'interprétation de l'accusation toute une consultation juridique sur laquelle nous voulons dire quelques mots.

Une question de droit

Il y avait flagrant délit, dit-on, or, en matière de flagrant délit, l'accomplissement des formalités de la loi de 1897 n'est plus exigé.

Il y a là une erreur juridique sur la définition du flagrant délit. Le flagrant délit n'est pas la preuve flagrante qu'une faute a été commise ; autrement dit, il n'y a pas de flagrant délit quant à la matière ; autrement toujours on se trouverait dans le cas de flagrant délit.

Il n'y a pas de crime, pas de rixe, pas de coups, pas de vol qui ne seraient flagrants. Il suffirait donc qu'on constate un vol, une blessure, pour que l'on puisse sauter à pieds joints sur la loi.

Non, il n'y a de flagrant délit que contre une personne déterminée. Lisez l'article 41 du code d'instruction criminelle qui le définit : « Le délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre est un flagrant délit. Seront aussi réputés flagrant délit, le cas où le prévenu est poursuivi par la clameur publique, et celui où le prévenu est trouvé saisi d'effets, armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est auteur ou complice, pourvu que ce soit dans un temps voisin du délit. »

Voilà qui est clair, et la doctrine résume cela en disant qu'il y a flagrant délit lorsque l'individu est pris sur le fait, ou lorsqu'il y a haro (la clameur publique) contre lui, ou encore lorsqu'il est trouvé porteur du corps du délit, de l'arme ou de l'objet volé par exemple. Toutefois, il y a encore la restriction qu'il faut que ce soit dans un temps voisin du délit.

Où trouve-t-on le flagrant délit ici ? Un crime remontant à trois jours (il ne se commet pas actuellement et ne vient pas non plus d'être commis), on n'en connaît pas l'auteur ; on soupçonne le frère Flamidien, que l'on n'arrête d'ailleurs pas sur-le-champ ; on attend pour cela près de trente-six heures !

Voilà pourquoi une protestation s'imposait : reste la question d'opportunité et de mesure que nous ne voulons discuter ici.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 2 mars.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — IMPORTANTE FRAUDE PAR VOITURE. — René Balcaen, 38 ans, maçon à Wattrelos (hameau du Sapin-Vert) est poursuivi pour fraude par voiture. A Marcq-en-Barœul, il conduisait un chariot attelés de deux chevaux, quand surgirent deux douaniers qui émirent la prétention de visiter la voiture. Aussitôt notre homme sauta de son siège et prit la fuite à travers champs, mais on le rattrapa bien vite.

Dans un compartiment dissimulé dans le derrière de la voiture, on trouva quinze sacs de 700 kilogs de poivre, d'une valeur de 2.250 francs.

Sur les conclusions de M. Colas, au nom de l'administration des douanes, le Tribunal condamne René Balcaen, pour fraude par voiture, à 6 mois de prison, 4,500 fr. d'amende, il prononce en outre la confiscation des marchandises saisies, de la voiture et des deux chevaux.

LE PSEUDO COMPLICE DE DENISE DEBRUQUE. — Il est toujours ennuyeux d'avoir affaire avec la police, même lorsqu'on n'a rien fait. Tel est le cas du malheureux Théophile Vandewaele, *ce garçon boucher de Tourcoing, demeurant rue Nationale*, que l'on soupçonnait d'être le complice de Denise Debruque et l'assassin de Mme Devernay.

Des agents de la sûreté l'avaient arrêté dans l'estaminet Vansverbeek, rue de l'Alma à Roubaix : on le conduisit aussitôt à Lille, où M. Prudhomme ne tarda pas à le mettre en liberté, sa complète innocence ayant été facilement reconnue.

Mais cette méprise lui coûte pourtant quelque chose : sur lui, on avait trouvé un coup de poing américain, ce qui fait qu'aujourd'hui il est poursuivi pour port d'arme prohibé.

Vandewaele est bien noté, il n'a jamais été condamné. Le tribunal lui inflige dix francs d'amende avec sursis et prononce en outre la confiscation de l'arme.

EXPLOITS D'IVROGNE. — Le 21 février, une bande d'ivrognes passant rue Saint-Roch, à Halluin, frappait à toutes les portes des maisons : le garde Danset avisa l'un d'eux qui était grimpé sur un bec de gaz et voulut le faire descendre ; l'autre lui porta plusieurs coups de pied.

Conduit au poste, notre homme, qui s'appelait François Sinaeve, dix-neuf ans, journalier, demeurant rue du Midi, aggrava son cas en offrant à l'agent cent sous s'il voulait le lâcher. Quarante jours de prison avec sursis et 5 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Albert Duthoit, 49 ans, couvreur à Tourcoing, travaillant à l'abattoir le 23 février, a volé deux rognons de bœuf au préjudice de M. Delcroix, marchand tripier, rue du Brun-Pain, 20 jours de prison. — Léon Libert, 54 ans, de Roubaix, ivresse en récidive correctionnelle, 6 jours et 10 fr. — Paul Tiéchon, 38 ans, journalier, mendicité et vagabondage, 6 jours. — Germaine Six, 21 ans, dévideuse à Roubaix, fraude en réunion, 3 mois de prison et 500 fr. d'amende sur opposition, mais confusion avec une peine de de 48 jours et 500 fr. qu'elle subit actuellement.

Marceau Kindt, 16 ans, tisserand, rue de Bouvines à Roubaix, fraude en compagnie de deux inconnus fugitifs, 3 mois de prison avec sursis et 600 fr. d'amende. — Auguste Desreumaux, 28 ans, soigneur, rue de la Balance à Roubaix, fraude, 6 jours et 500 fr. — Guillaume Callens, cordonnier, fraude, 8 jours et 600 fr. — Louis Van Reekem, 45 ans, aide-couvreur à Mouscron, fraude, remis à ses parents, 500 fr.

Pierre Vansteenkiste, 31 ans, forenr à Roncq, entretien de concubine, 50 francs d'amende. — Désiré Delespaux, 37 ans, chauffeur à Tourcoing, coups à Rémy Verkamer, un mois de prison. — Hector Loncke, 21 ans, ouvrier de fabrique, un mois pour coups à Vandenbussche, à Wattrelos.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEVOS-SOEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Clément Devos**, veuf de Dame **Caroline Soen**, décédé à Roubaix, le 2 mars 1899, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le vendredi 3 courant, à 5 h. 1|4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 4 dudit mois, à 9 heures 1|2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 59.

Les amis et connaissances de la famille DUHEM-MERCHEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Eugène Duhem**, veuf de Dame **Joséphine Bourba**, décédé à Tournai, le 1er mars 1899, dans sa 82e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à ses Funérailles, qui auront lieu le samedi 4 mars 1899, à 10 heures du matin, en l'église Notre-Dame, à Tournai. L'assemblée à la maison mortuaire, place du Parc, 24, Tournai (Belgique).

Un Obit Solennel du Mois de 1re classe sera célébré en l'église Saint-Louis, à Tourcoing, le lundi 6 mars 1899, à 9 heures 1|4, pour le repos de l'âme de Monsieur **Albert Benoist**, pieusement décédé à Tourcoing, le 2 février 1899, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, *sont priées de considérer le présent* avis comme en tenant lieu.

Concerts & Spectacles

Au Grand-Théâtre-Hippodrome. — *Représentation des « Brigands », opéra-bouffe en trois actes, paroles de* H. Meilhac et L. Halévy, musique de J. Offenbach.

Nous voici en plein répertoire bouffe ! Devons-nous nous en plaindre ? Nous y serions disposé ; car nous voyons avec peine ce genre prendre de plus en plus, sur notre première scène une place qui devait être réservée à l'opéra et à l'opéra-comique proprement dit, étant donné le nombre assez restreint de représentations que comprend la saison lyrique.

Mais nous devons tenir compte de la situation faite à l'administration de l'Hippodrome par l'abstention systématique du public manifestée à l'égard d'excellentes représentations d'opéras et par l'ostracisme qui a contraint le directeur de la troupe à renoncer aux services de bons artistes et qui l'a mis dans l'impossibilité de donner certains opéras-comiques qui auraient attiré les spectateurs.

Constatation faite de cette situation et de la nécessité de recourir à l'opéra-bouffe, nous estimons que le choix des *Brigands* est acceptable. D'abord le répertoire d'Offenbach, malgré son côté grotesque, n'est pas entaché de ces inconvenances grossières qui pullulent dans les œuvres des auteurs qui l'ont suivi dans le genre bouffe dont ils ont fait souvent un genre indécent.

Ensuite les partitions d'Offenbach sont généralement marquées au coin d'une verve brillante et souvent d'une vraie science musicale. Celle des *Brigands* en particulier présente un développement et une *facture* savante que pourraient lui envier bien d'opéras-comiques.

L'interprétation a été bonne dans l'ensemble et très réussie *dans certaines parties. M. Roussel s'est montré un parfait* chef de brigands d'opéra bouffe; il ne laisse à désirer qu'une chose : c'est qu'il n'a pas la voix que demande son emploi. M. Mordat a plu beaucoup sous la défroque et les divers travestissements du vieux Piétro. Le duc de Mantoue avait aussi un bon interprète en M. Depère, et le baron de Campotasso en M. Charaux.

Parmi les meilleurs il faut mentionner aussi M. Lamberty, qui s'est parfaitement acquitté du rôle du comte de Gloria-Cassis. M. Dailyl a présenté un bon type de caissier, mais il est regrettable qu'il ait cru devoir donner dans le travers, que nous avons signalé, de transformer le genre bouffe en genre indécent en défigurant, par un geste inconvenant, la pensée des auteurs, dans le récit de la falsification de ses écritures.

Mlle Edeling a été parfaite dans le rôle de Fiorella, et Mme Dailly remarquable d'entrain dans celui de Fragoletto.

Les nombreux rôles secondaires ont été aussi convenablement tenus, et la mise en scène bien mouvementée. Nous devons aussi une mention spéciale au décor du premier acte qui était d'un bel agencement et bien adapté à la situation. Les chœurs enfin ont été suffisamment à la hauteur de leur tâche. Quant à l'orchestre, il s'est montré un peu lourd dans l'exécution de la brillante orchestration d'Offenbach.

Le nouveau directeur à qui le collège de Gand vient de confier, pour deux ans, l'administration de la scène de son grand théâtre était présent. C'est M. Melchisedech qui prend la succession de M. Martini, admis à la direction du théâtre de Liège. Fils du célèbre baryton de l'Opéra, jeune encore et plein d'initiative, M. Melchisedech, grâce aux relations de son père dans le monde des artistes, et à l'expérience acquise dans la direction de plusieurs scènes, notamment celle du théâtre de Rouen où il vient de passer deux ans, espère composer, pour la prochaine saison, une troupe de tout premier ordre.

La fête de bienfaisance de « La Roubaisienne ». — Voici le programme de la brillante soirée qui sera donnée, samedi, par *La Roubaisienne*, au profit des pauvres.

Première partie ; 1. Ouverture par la Grande-Harmonie. — 2. Ensembles généraux par la Roubaisienne. — 3. Grand air de *Roméo et Juliette*, de Ch, Gounod, par M. Carbonne. — 4. M. Nigel, monologues comiques. — 5. Mouvement d'ensemble avec engins par les pupilles de la Roubaisienne. — 6. Habanéra de *Carmen*, Bizet, par Mlle Palasara. — 7. A Monologue, *Mlle Julie Avocat*; B Pyramides, la Roubaisienne.

Deuxième partie : 1. Ouverture, par la Grande Harmonie. — 2. A. Monologue, par M. Nigel; B. Travail artistique, par La Roubaisienne. — 3. *Air de Suzanne*, de Paladilhe, par M. Carbonne : B. *Mignonne Amie*, de Sijan, id. — 4. Boxe française, par la Roubaisienne. — 5. A. Délivrance, de Ch. Lefebvre ; B. Chanson ancienne, avec accompagnement d'alto, par M. A. Dulaume, Mlle Palasara. — 6. Exercices aux neuf trapèzes, par les pupilles de la Roubaisienne. — 7. Duo de *Lakmé*, par M. Carbonne et Mlle Palasara. — 8. *Le Phoque*, comédie de Grevet-Dancourt, par M. Nyel et Mlle Julie Avocat.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. 7 h. 1/2 — **Dimanche 5 mars** — Rid. 8 h. 1/4

Neuvième représentation des Tournées BARET

LE GENDRE DE M. POIRIER

Comédie en quatre actes, de Emile Augier et Jules Sandeau

M. de Féraudy, de la Comédie Française (remplira le rôle de Poirier) ; Mlle Dauphin, du Gymnase (celui d'Antoinette). Les autres rôles seront tenus par des artistes de l'Odéon et du Gymnase.

On commencera par le chef-d'œuvre de E. Labiche : **LA GRAMMAIRE**, Comédie en un acte.

Prix des places ordinaires — Location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

Chronique sportive

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — *Football Association.* — Dimanche prochain se disputera sur le terrain de la rue de Beaumont, le return match entre le Football-Club Courtraisien et l'équipe II du R. C. R. On se rappelle la belle lutte entre ces deux équipes lors de la 1re manche et l'intérêt qui s'attache à ce match ne manquera pas d'attirer un nombreux public. L'équipe I du R. C. R. se rendra à Gand pour y jouer un match contre le club de cette ville.

Nous souhaitons bonne chance à cette vaillante équipe qui a su si bien faire preuve de belles qualités durant cette saison.

TOURCOING. — *Le challenge international* — Dimanche 5 mars, sera jouée, sur le terrain du Sporting Club Tourquennois, la dernière demi-finale du Challenge International du Nord. Les sociétés en présence seront, *Le Léopold football Club de Bruxelles*, vainqueur du Club Français et champion du challenge international en 1898, et l'*Union Sportive Tourquennoise* qui a battu l'Union sportive de Calais dans le match éliminatoire.

Cette avant-dernière réunion aura un succès tout particulier en raison des deux sociétés concurrentes.

Le Léopold foot-ball Club, déjà venu trois fois à Tourcoing, a conquis la sympathie et l'admiration du public par son jeu remarquable, empreint de courtoisie et d'adresse. Tactique et agilité, jugement et esprit d'à propos, telles sont les qualités essentiellees de cette équipe.

Quant à l'Union sportive de Tourcoing, tous ceux qui l'ont vue, soit sur le terrain de la rue Auber, soit aux nombreux matches qu'elle a joués sur la pelouse du Sporting Club, ont pu apprécier l'endurance et la discipline de ses jeunes et intrépides équipiers. Formée depuis moins d'un an cette société est classée dans un bon rang et saura opposer dimanche une défense énergique.

La composition des deux équipes sera donnée demain.

La grève des faïenciers de St-Amand

La vieille personne qui fut renversée au cours de la manifestation de mardi, se nomme Louise Morin, âgée de 75 ans. Elle a eu le poignet fracturé et l'arcade sourcilière légèrement endommagée.

Le médecin de l'hospice où elle a été admise d'urgence prévoit que sa guérison demandera une vingtaine de jours de soins.

L'intervention du groupe socialiste

Paris, *2 mars*. — *Le groupe socialiste s'est préoccupé*, dans sa réunion d'aujourd'hui, des graves incidents de la grève de St-Amand. Il a décidé de déléguer quelques-uns de ses membres, pour aller à St-Amand, surveiller le développement de la grève et aider les grévistes de leurs conseils.

M. Lussall, député des Ardennes, part ce soir pour Saint-Amand.

Le groupe a décidé, *en outre*, d'interpeller le gouvernement sur l'intervention de l'administration dans le conflit, M. Zévaès a été chargé de développer cette interpellation, qu'il déposera ce soir.

M. Zévaès demandera ce soir même ou demain dès le début de la séance, la fixation de la discussion de son interpellation à demain vendredi.

Réflexion faite, les socialistes ont décidé d'ajourner le dépôt de leur interpellation sur la grève de St-Amand. Ce soir, MM. Drou, Zévaès et Basly, devaient aller trouver le président du conseil et lui exposer la question et les griefs qu'ils ont à formuler.

M. Charles Dupuy en entretiendra sans doute, le conseil de demain, ce n'est qu'à l'issue de ce conseil, qu'il rendra réponse à MM. Dron, Zévaès et Basly.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du jeudi 2 mars. — Georges Plateaux, rue Boucher de Perthes, 73. — Albert Planquelle, rue de la Barbe d'Or, cour Thérin, 7. — Irma Verstraete, rue des Fabricants, 20. — Julien et Julienne Dubus, jumeaux, rue Monthyon, 2. — Marie Franchomme, rue Lavoisier, cour Dupont, 9. — Rachel David, rue de Denain, 108. — Edouard Blomme, rue de la Guinguette, 40. — Maurice Delporte, rue des Sept Ponts, cour Mazure, 5.

Déclarations de décès. — Henri Delannoy, 6 ans, boulevard de Strasbourg, 114. — Julien Clément, 2 heures, rue d'Alger, 134. — Clément Devos, 86 ans, rue Pellart, 59. — Marie Petit, 11 mois, rue des Longues Haies, cour Verkindère, 3. — Jean Coursier, 46 ans, rue Blanchemaille.— Henri Lefebvre, 1 an, rue Blanchemaille.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 2 mars. — Céline Deroubaix, rue de Rouen. — Jeanne Bocquet, rue du Hallot. — Marie Cheval, rue de Madagascar. — Raimonde Bischoff, rue des Poutrains. — Pierre Carpreau, quai des Mariniers.— Louis Ducatillon, rue de Mouvaux. — Arthur Lepoutre, rue de la Cité. — Déclarations de décès. — Victor Vandenberghe, 30 ans, trieur, rue de la Boule d'Or, 4. — Joseph Schneider, 2 ans 4 mois, place Charles-Roussel, 10. — Désiré Lemay, 75 ans 9 mois, sans profession, rue Racine. — Olga Destombes, 10 mois, rue du Beau Laurier, 84. — Emile Opsomer, 24 ans 5 mois, rattacheur, rue du Hainaut.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 2 mars. — Maurice et Arsène Cremmelier, Crétinier, carrière Bayart. — Laure Bossut, Petit-Tournay. — Henri Verneirsch, Ballerie. — Marcel Rose, rue Traversière.

WILLEMS. — Déclarations de naissances du 18 février au 2 mars. — Dubois Désiré, petit Lannoy. — Déclarations de décès. — Colin Adolphe, 69 ans 1|2, rue Famchon. — Dufaure Jean, 2 ans 1|2, rue Pauvrée.

HALLUIN. — Déclarations de naissances du 2 mars. — Gérard Caboor, rue St-André. — Elodie Vandecasteele, Sébastopol. — Marie Dupuis, rue de la Pannerie. — Déclaration de décès.— Odou, présenté sans vie, rue du Midi.

FORCES RETROUVÉES

Il est souvent dangereux pour une jeune fille de s'astreindre à un travail acharné dont la vie dépend. L'air, le mouvement, l'exercice lui manquent le plus souvent et par suite, elle s'étiole, telle une plante privée d'air et de lumière. Enfin, l'anémie s'empare d'elle avec une rapidité que ceux qui l'entourent ne soupçonnent pas toujours. Les conséquences de l'anémie sont malheureusement bien connues. Le teint est pâle et blafard, les gencives et les lèvres se décolorent. On observe en même temps, des bouffées de chaleur avec palpitations et essoufflements, de fréquents maux de tête, des vertiges, des éblouissements, quelquefois des syncopes prolongées et des troubles digestifs. Il y a diminution de la quantité du sang contenu dans les vaisseaux et surtout diminution de sa densité et de la quantité des globules qu'il contient. Il ne faut pas hésiter un instant à réagir et à combattre un mal qui peut devenir mortel. *Le* véritable moyen est de reconstituer le sang dégénéré en employant les Pilules Pink, qui, jusqu'ici, ont agi victorieusement contre l'anémie.

Mlle Alice Gérard

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal, Gablin, pharmacien de *1re classe*, 3, *cité* Trévise, Paris, 3 fr. 50 la boite ou 17 fr. 50 par 6 boites, franco contre mandat-poste.

Mlle Alice Gérard, âgée de 20 ans, tisserande à Clairegoutte, par Fraize (Vosges), a bien estimé leur valeur en les prenant avec confiance.

« Depuis plus de trois années, écrit-elle, atteinte d'une *grande anémie*, j'étais arrivée à un tel point de faiblesse qu'on me considérait comme à l'extrémité. Je ne pouvais plus me livrer à un travail qui est mon seul gagne-pain, j'avais peine à me traîner ; je ne dormais plus, l'appétit avait disparu, tout me dégoûtait et si j'avais le malheur d'absorber la moindre nourriture, j'étais prise aussitôt de vomissements. Je souffrais de maux de tête et d'essoufflements et ressentais des troubles spéciaux à *mon sexe*. Enfin, j'étais accablée par un violent désespoir de ne plus pouvoir gagner ma vie et aider ma famille. Une personne qui s'intéressait à moi, m'apporta deux boites de Pilules Pink, qui me firent éprouver un si grand bien, que je me décidai à en faire venir trois autres boites. Le résultat fut extraordinaire. Depuis cette époque, je me porte à merveille et, grâce à vos excellentes Pilules, j'ai pu reprendre mon travail avec ardeur, j'ai un appétit dévorant et une mine superbe. Le calme est revenu et je suis pleine de courage en voyant mes forces retrouvées.

D'après une photographie

Il est donc bien avéré, que c'est en reconstituant le sang, que les Pilules Pink guérissent les maladies qui proviennent de son affaiblissement. La chlorose, la débilité, l'anémie, la neurasthénie, la névrose et la scrofule sont de ce nombre. 46522d

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SES AGENCES
à ROUBAIX, 30, Grande-Rue
et rue Carnot, à TOURCOING

Se chargent des opérations suivantes : Escompte et Recouvrement d'effets de Commerce ; Avances sur titres ; Ordres de Bourse Paris, Bruxelles, Londres, etc.; Achats et Ventes de Monnaies étrangères ; Lettres de Crédit et Chèques sur tous pays ; Avances sur Warrants et Marchandises; Comptes de dépôts remboursables à vue.

BONS A ÉCHÉANCE
4 ans 3 1/2 % — 3 ans 3 %
Garde de tous titres, Location de coffres-forts
46525

TITRES EN DEPOT

Le **Crédit Lyonnais** possède dans les sous-sols de son Hôtel, 17, rue de la Gare, à Roubaix, une installation toute spéciale, **à l'abri du vol et de l'incendie**, pour la **garde des titres**, dont il détache les coupons, en porte montant à un compte spécial, que le client peut toucher à son gré selon ses besoins.

Il s'occupe en outre de la **vérification des tirages.** (Toutefois sans aucune garantie.)

Les titres peuvent être déposés ou retirés à tout moment de la journée de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures du soir. 3—33060-44375

BLINDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, étripennes en métal, Veuve **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

NORD

La flottille d'Islande. — Hier sept goëlettes d'Islande ont quitté Dunkerque pour se rendre sur les lieux de pêche. Comme nous l'avons annoncé le grand départ aura lieu vers le 8 mars.

Hazebrouck. — *La messe à l'Elysée.* — Dimanche dernier, à Godewaersvelde, M. l'abbé Lemire a fait une intéressante causerie aux *Trois Rois* sur les événements récents : mort et funérailles de M. F. Faure, élection de M. Loubet.

Parlant des sentiments religieux de M. Félix Faure, il a rappelé ce détail : le premier de l'an, il y a deux mois, j'étais à l'Elysée avec mes collègues pour présenter mes souhaits au chef de l'Etat.

Au moment où je passai devant lui, il me retint et, après avoir causé de choses et d'autres, en particulier de chasse, il me dit : « Monsieur l'abbé j'ai eu la messe ce matin dans la chapelle de l'Elysée, j'y ai assisté. Je l'ai eue aussi, il y a huit jours, en la fête de Noël.

J'y étais avec ma famille, Va à la messe qui veut dans ma maison. Eh bien ! une vingtaine de personnes étaient autour de nous. Cela m'a fait plaisir. C'est l'abbé Hertzog, curé de la Madeleine, qui nous dit la messe. »

Cette parole, rapportée par l'abbé Lemire, confirme ce qu'on a dit des sentiments de foi du président Félix Faure.

Les votes de nos sénateurs. — Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord dans le scrutin sur le paragraphe 1er de l'article unique du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification de l'article 445 du Code d'instruction criminelle :

Ont voté *pour* : MM. Bouilliez, Claeys, Girard, Huguet, Ringot.

Ont voté *contre* : MM. Depreux, Géry Legrand, Maxime Lecomte, Trystram, Viseur.

Absent : M. Dubois.

Le Sénat a adopté par 156 voix contre 115.

Dans le scrutin sur l'amendement de M. Théodore Girard tendant à rétablir le mot « Interrogatoires » dans le paragraphe 2 de l'article unique.

Ont voté *pour* : MM. Depreux, Géry Legrand, Maxime Lecomte, Trystram, Viseur.

Ont voté *contre* : MM, Bouilliez, Claeys, Déprez, Girard, Huguet, Ringot.

Absent : M. Dubois.

Le Sénat a repoussé l'amendement par 147 voix contre 125.

Dans le scrutin sur le paragraphe 2 de l'article unique :

Ont voté *pour* : MM. Bouilliez, Clayes, Déprez, Girard, Huguet, Ringot.

Ont voté *contre* : MM. Depreux, Géry Legrand, Maxime Lecomte, Trystram, Viseur.

Absent : M. Dubois.

Le Sénat a adopté le paragraphe par 155 voix contre 116.

Dans le scrutin sur le troisième et dernier paragraphe de l'amendement de M. Bernard à l'article unique du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification à l'article 445 du Code d'instruction criminelle :

Ont voté contre : MM. Bouilliez, Claeys, Déprez, Girard, Huguet, Ringot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Depreux, Géry Legrand, Maxime Lecomte, Trystram, Viseur.

Absent : M. Dubois.

Le Sénat a repoussé le paragraphe par 160 voix contre 41.

Dans le scrutin sur le paragraphe 3 de l'article unique :

Ont voté *pour* : MM. Bouilliez, Claeys, Déprez, Girard, Huguet, Ringot.

Ont voté *contre* : MM. Depreux, Géry Legrand, Maxime Lecomte, Trystram, Viseur.

Absent : M. Dubois.

Le Sénat a adopté par 153 voix contre 111.

Dans le scrutin (après pointage) sur la disposition additionnelle de M. Demôle à l'article unique du projet de loi portant modification à l'article 445 du Code d'instruction criminelle.

Ont voté *pour* : MM. Depreux, Géry Legrand, Maxime Lecomte, Trystram, Viseur.

Ont voté *contre* : MM. Claeys, Déprez, Girard, Ringot.

Absent : M. Dubois.

Le Sénat a repoussé la disposition par 157 voix contre 117.

Un incendie à Mérignies. — Un incendie s'est déclaré jeudi à quatre heures du matin à l'établissement de M. Hippolyte Descamps à Mérignies, hameau de Molpas. Grâce aux secours organisés on est arrivé rapidement à faire la part

MARCHÉS A TERME

Cours du 3 Mars

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote précéd.	Cote du jour	ANCIEN — Cote précéd.	Cote du jour	ANVERS — Peignés Buenos-Ayres ALLEMAND B. — Cote précéd.	Cote du jour	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote précéd.	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE C. — Cote précéd.	Cote du jour	Le Hâvre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote précéd.	Cote du jour
Mars	4.925	4.95	4.975	4.975	4.95	4.975	3.925	3.925	1.48	1.48	1.51	Voir les cours à la dernière heure.
Avril	4.90	4.925	4.95	4.95	4.95	4.975	3.90	3.90	1.48	1.48	1.51	
Mai	4.90	4.925	4.95	4.95	4.90	4.925	3.85	3.85	1.48	1.48	1.51	
Juin	4.90	4.925	4.95	4.95	4.875	4.90	3.825	3.825	1.48	1.48	1.51	
Juillet	4.90	4.925	4.95	4.95	4.875	4.90	3.80	3.80	1.48	1.48	1.51	
Août	4.90	4.925	4.95	4.95	4.875	4.90	....	....	1.48	1.48	1.51	
Septembre	4.90	4.925	4.95	4.95	4.85	4.875	....	....	1.48	1.48	1.51	
Octobre	4.90	4.925	....	....	4.85	4.875	....	....	1.48	1.48	1.51	
Novembre	4.90	4.925	....	....	4.85	4.875	....	....	1.48	1.48	1.51	
Décembre	4.90	4.925	....	....	4.825	4.875	....	....	1.48	1.48	1.51	
Janvier	4.90	4.90	....	....	4.825	4.875	....	....	....	....	1.51	
Février	....	....	....	....	....	4.85	....	....	....	....	....	

— Affaires traitées le 3 Mars —

COURANT

Quantité		Mois		Prix
5.000	sur	Mars	à	4.95
.....	»	»		....
.....	»	»		....
.....	»	»		....
10.000	»	Avril		4.925
.....	»	»		....
.....	»	Mai		....
.....	»	Juin		....
5.000	»	Juillet		4.925
.....	»	Août		....
5.000	»	Septembre		4.925
.....	»	»		....
.....	»	Octobre		....
.....	»	»		....
5.000	»	Novembre		4.925
.....	»	»		....
5.000	»	Décembre		4.925
.....	»	»		....
.....	»	Janvier		....
.....	»	Février		....
35.000				

ANCIEN

Quantité		Mois		Prix
10.000	sur	Mars	à	4.975
.....	»	»		....
.....	»	»		....
.....	»	Avril		....
.....	»	»		....
.....	»	»		....
.....	»	Mai		....
.....	»	»		....
5.000	»	Juin		4.95
.....	»	»		....
.....	»	»		....
.....	»	Juillet		....
.....	»	»		....
.....	»	Août		....
.....	»	Septembre		....
.....	»	Octobre		....
.....	»	Novembre		....
.....	»	Décembre		....
.....	»	Janvier		....
.....	»	Février		....
15.000				

ANVERS

Tendance : soutenue

Mois	KILOS
Mars	5.000
Avril	10.000
Mai	5.000
Juin	.....
Juillet	30.000
Août	.....
Septembre	10.000
Octobre	20.000
Novembre	25.000
Décembre	60.000
Janvier	.....
Février	.....
TOTAL	165.000

LEIPZIG

Tendance : calme

Total ... ... k.

Tendance : SOUTENUE. — Total de la journée : **50,000** kilos.